



## litige entre societe de chaudiere à gaz et moi

Par **molina**, le **22/03/2012** à **19:35**

depuis 4 ans j'ai un contrat de maintenance pour ma chaudiere à gaz. Le detartrage n'a jamais été réalisé. Le dernier controle date du mois de novembre et depuis quelques temps il y a un probleme avec l'eau chaude (débit faible). J'ai appelé la societe de maintenance qui ne veut pas detartrer la chaudiere pour cause de micro fuites; à ce jour je n'ai plus d'eau chaude; la societe me dit qu'elle se decharge de toutes responsabilités si elle détartre car il y a une utilisation d'acide. Ne devait elle pas faire le detartrage chaque annee alors que j'ai un contrat d'entretien?